

ans jusqu'à présent, mais sans obtenir de résultat plus heureux que dans le cas de la Nouvelle-Ecosse. Et, M. l'Orateur, bien que nous considérons que le Cap-Breton n'a pas obtenu justice dans cette affaire, je dirai que nous sommes encore les partisans des conservateurs-libéraux de cette Chambre.

**M. CAMERON (Inverness) :** Je suis parfaitement d'accord avec mon honorable ami de Richmond, N.-E. (M. Paint), en ce qui concerne le sentiment qui existe dans l'île du Cap-Breton au sujet du prolongement de ce chemin de fer dans l'île. Il serait presque impossible d'exagérer le sentiment qui existe dans cette île à propos de cette question. Depuis plusieurs années ils ont éprouvé désappointement après désappointement, et l'échec subi l'année dernière n'a pas été le moindre, car on nous avait assuré qu'à une date très rapprochée un chemin de fer serait commencé et complété depuis le détroit de Canso, Sydney ou Louisbourg. Cependant, M. l'Orateur, je doute beaucoup que ce soit le lieu convenable pour discuter une phase particulière de cette question,—je veux parler des divers arguments relatifs au tracé de ce chemin de fer. Mon opinion était et est encore que le soin de fixer le tracé à travers l'île du Cap-Breton devrait être laissé exclusivement à la compagnie qui entreprendra de construire cette partie du chemin. Je crois que par le passé, le fait d'avoir imposé aux compagnies de chemin de fer des tracés particuliers, a pu être la cause des désappointements successifs qui sont arrivés. Il ne serait pas sage, il ne serait pas juste, il serait contraire aux intérêts de l'île du Cap-Breton, de forcer la compagnie à choisir un tracé en particulier, et, partant, je crois même qu'il n'est pas encore temps de parler du tracé. Lorsque le gouvernement sera en état d'accorder à une compagnie une subvention suffisante pour construire ce chemin, ou lorsque le gouvernement entreprendra lui-même la construction de ce chemin, il restera encore suffisamment du temps au député de Richmond, au député du comté du Cap-Breton, au député de Victoria, ou au député d'Inverness, pour faire valoir les réclamations de leurs localités respectives et expliquer le choix d'un tracé particulier.

Je suis déterminé à ne pas parler sur cette phase de la question. Mon intention, en me levant, est de faire un énoncé au nom de la compagnie de chemin de fer de la Ligne Directe, relativement à ce qui a été dit par l'honorable député. Je suis autorisé, par l'ingénieur et le directeur général de la compagnie du chemin de fer de la Ligne Directe entre l'Amérique et l'Europe, à déclarer qu'aucune correspondance n'a été échangée, et qu'aucun plan relatif au tracé dans l'île du Cap Breton, n'a été projeté, ni soumis au gouvernement; que la compagnie n'a pas loué la ligne, et qu'elle n'en louera aucune avant que les différents tracés aient été examinés et que l'on ait fait rapport; que ces différents tracés recommandés par les députés du parlement et autres personnes intéressées devant être soigneusement examinés et soumis à une évaluation, la compagnie a l'intention de demander à ces députés et autres personnes intéressées, de présenter les arguments qu'ils désireront apporter en faveur de ces routes; et que ces déclarations, avec le rapport de l'ingénieur, seront soumises aux directeurs de la compagnie pour être approuvés, avant d'adopter un tracé dans l'île du Cap-Breton, le tout sujet à l'approbation du gouverneur en conseil.

Mon intention, en me levant, était simplement de faire cette déclaration au nom de la compagnie, et d'assurer mon honorable ami de Richmond (M. Paint) qu'il est dans l'intérêt du prolongement du chemin de fer au Cap-Breton, de laisser exclusivement à la discrétion de la compagnie chargée de la construction du chemin, le choix du tracé, le tout sujet à l'approbation du gouverneur en conseil.

**M. BAKER (Victoria, C.B.) :** J'aimerais à corriger une erreur qu'a commise l'honorable député de Richmond, C.B. (M. Paint), lorsqu'il a fait figurer dans les dépenses faites

pour les chemins de fer dans le Canada, un montant pour la continuation d'une ligne sur l'île Vancouver, ligne qui n'a pas encore été construite, et qui n'a pas, et qui n'aura pas, une fois construite, coûté un seul dollar au Canada. Au contraire, cette ligne coûtera beaucoup à la province de la Colombie-Britannique, et cela me rappelle, on ne peut mieux, le fait d'abandonner un chelin pour retirer douze sous.

**M. POPE :** Je puis dire à mon honorable ami le député de Richmond (M. Paint), que le gouvernement a déjà prouvé par ses démarches qu'il s'était grandement intéressé à ce chemin. L'on a déjà voté une subvention, et l'intérêt que le gouvernement a montré à ce chemin ne s'est pas ralenti un instant. Nous comprenons l'importance qu'il y a d'établir des communications par chemin de fer avec cette partie du pays, et comme par le passé, nous ferons tout ce qu'il sera possible de faire pour atteindre ce but.

La motion est adoptée.

#### EDIFICES PUBLICS A SAINT-THOMAS.

**M. WILSON :** Je propose qu'il soit présenté—

Copies de tous rapports et correspondance qui n'ont pas encore été présentés au sujet de la construction de l'édifice du bureau de poste, du bureau du revenu de l'intérieur et de la douane, à Saint-Thomas; état indiquant le montant dépensé jusqu'à ce jour, et les noms de toutes les personnes auxquelles il a été payé quelque chose, en même temps que les sommes payées à chacune d'elles, et pourquoi.

Je regrette beaucoup d'être obligé de réitérer les plaintes que j'ai faites il y a un an, relativement à la lenteur apportée dans la construction des édifices à Saint-Thomas. Il me semble que l'on devrait hâter un peu plus la construction de ces édifices, et je crois que si le gouvernement connaissait les fonctions que ses divers employés ont à remplir, et le tort causé à leur santé en général, il trouverait un motif suffisant de pousser avec un peu plus d'activité l'exécution de ces travaux.

Je ne puis comprendre pourquoi il ne pousse pas d'une manière plus active l'achèvement de ces édifices, à moins, peut-être, que ce retard ne soit une cause d'augmentation d'appointements chez quelques employés du gouvernement. L'un d'eux, qui était auparavant membre de cette Chambre, a continuellement été au service du gouvernement depuis que l'on a commencé la construction de ces travaux. On avait annoncé la construction des édifices justement avant les dernières élections, sans doute dans l'intention de produire un certain effet dans cet endroit, cela sans doute afin d'assurer l'élection de cet individu; et je dois dire, ici, en passant, que si nous jugeons des choses d'après les appointements qu'il reçoit du gouvernement, il valait mieux pour lui d'être défait que d'être élu. Et je ne pense pas, si j'avais été défait et s'il avait été élu, que j'aurais reçu les bonnes choses qu'il a reçues depuis que les édifices sont en voie de construction. Mais, M. l'Orateur, je trouve très libéral le montant accordé à cet individu. J'ai pris la peine de comparer le montant qu'il reçoit comme surveillant des travaux avec les montants payés aux autres employés de même catégorie, dans les différentes parties du Canada, et je trouve qu'il reçoit les appointements les plus élevés. C'est un homme hautement favorisé du gouvernement actuel. Le rapport de l'auditeur général dit que l'entrepreneur des travaux a reçu \$16,000.

Combien croyez-vous que ce surveillant des travaux reçoit? Le montant libéral de \$1,980, près d'un huitième de toute la somme payée à l'entrepreneur. Il me semble que c'est plus qu'il n'aurait dû recevoir, et c'est peut-être une des raisons de la lenteur avec lesquels les travaux ont été exécutés, parce que, lorsque l'édifice sera terminé, son utilité sous ce rapport aura complètement cessé, et il n'aura pas son salaire quotidien tant qu'il ne lui arrivera pas quelque chose de neuf du gouvernement.

Je désire aussi signaler un autre fait à l'attention du gouvernement. Je crois qu'il conviendra avec moi que, dans